

## Regard sur la nouvelle DSP

(documents de plusieurs centaines de pages à votre disposition aux services techniques municipaux)

Conclue avec SUEZ Environnement (Lyonnaise des eaux) pour une durée de 12 ans à compter du 1er janvier 2016, elle prévoit une clause de révision si le nombre d'abonnés augmente au-delà de 20%. Ce sera effectif rapidement avec les nouvelles constructions. On prévoit donc, avant toute autre chose, la possibilité pour l'exploitant... d'augmenter ses tarifs à très court terme.

### I. LA NOUVELLE DSP ET L'EAU

#### 1. Les forages

- diagnostic en 2018.
- suivi particulier de Rouillac, avec un suivi analytique trimestriel renforcé de l'eau brute pour les paramètres fer, nitrates et pesticides

#### 1. Distribution de l'Eau

- pression minimale de 1,5 bars
- si pression supérieure à 6 bars ... "le délégataire (Lyonnaise) informe le propriétaire de cette pression et lui donne des conseils pour protéger son installation intérieure et ses appareils hydrauliques

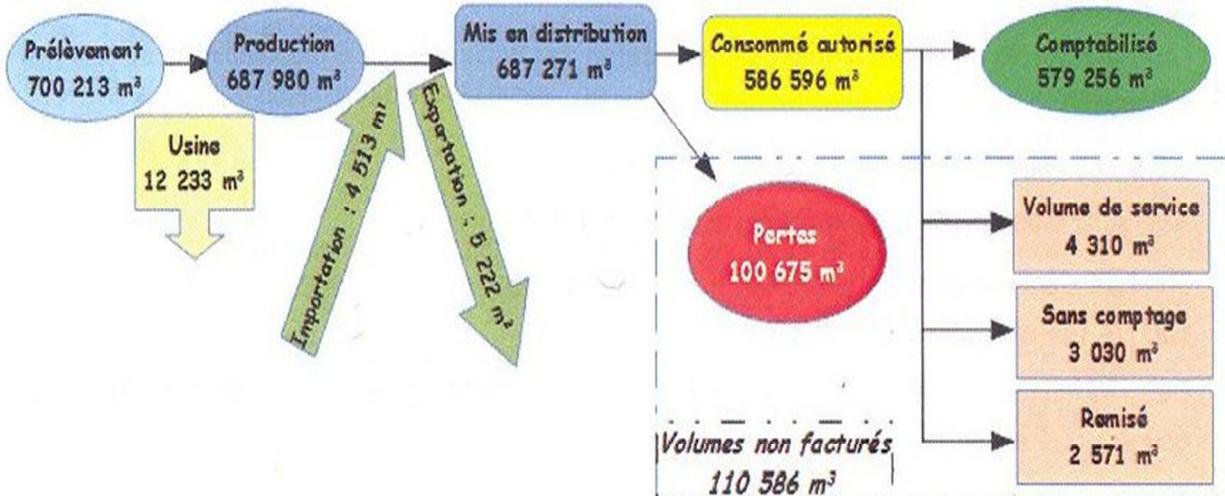
**Traduction :** une pression au-delà de 4 bars peut endommager votre installation et les appareils raccordés. La solution passe par la pose d'un réducteur de pression ... à la charge de l'abonné.

Le contrat n'exige donc pas que le délégataire, qui fournit l'eau avec une pression trop élevée, installe, à ses frais, un réducteur de pression dans chacune des habitations concernées.

#### 2. Recherche de fuites

Contractuellement, le délégataire est en charge de la recherche préventive de fuites sur la globalité du système d'alimentation en eau potable. Le schéma ci-dessous est établi sur la base des données fournies par le délégataire :

**Les pertes s'élèvent à 100 675 m<sup>3</sup>**



- **100 675 m<sup>3</sup>** représentent 15% des 700 213 m<sup>3</sup> prélevés ; au terme du contrat s'achevant fin 2015 le rendement de notre réseau est donc de 85%.
- Pour le prochain contrat Monsieur le Maire a mis la barre très haute puisque au bout de 12 années de prélèvements l'objectif à atteindre a été fixé à 86%.
- Ainsi, en fin de contrat en 2028, plus d' 1 000 000 de m<sup>3</sup> auront été perdus. Sur la base d'une facture de novembre 2015, cela représente un coût de **924 300 €**.

### **3. Installations chez les abonnés**

- Le délégataire via la facture d'eau doit inciter les abonnés à déclarer leurs puits ou forages à usage domestique et ... en février 2017..., il informe la collectivité et propose un plan d'actions !!
- A ce jour la municipalité ne sait pratiquement rien des puits ou forages installés sur son territoire (sinon 9 puits/forages et 39 piscines connus !!) preuve de son désintérêt pour une gestion rigoureuse et juste de nos ressources en eau.

### **4. Forage de La House**

- Sur le site de ce forage, des travaux spécifiques d'entretien sont prévus comme l'abattage d'une quinzaine d'arbres à la charge du délégataire qui devra évacuer les troncs et les branches !!
- Encore quelques m<sup>3</sup> de bois qui vont disparaître du patrimoine municipal sans que l'on connaisse avec certitude le besoin réel d'abattre ces arbres !! Si encore ils avaient servi à alimenter une chaudière municipale

## **II. LA NOUVELLE DSP ET L'ASSAINISSEMENT**

- 1. Utilisation du réseau d'évacuation des eaux usées en cas de surcharge de celui-ci (périodes de nappes hautes et épisodes pluvieux) par les usagers**
  - Les usagers situés en *Zone sensible* devront à leur charge et sous leur responsabilité faire installer un clapet anti-retour !!
  - C'est ce que l'on appelle la double peine ...je suis en zone sensible et bien que je n'ai aucune responsabilité dans ce fait, mon permis de construire étant tout à fait légalement délivré, je dois donc, à mes frais, m'équiper d'un clapet anti-retour

- 2. Convention(s) spéciales (s) :**

- Certaines activités peuvent, après convention spéciale (3 sur Canéjan), déverser des eaux usées autre que domestiques dans le réseau public d'assainissement.
- Les rejets sont contrôlés par auto-surveillance !!
- La collectivité se réserve cependant un droit de contrôle inopiné à ses frais si le contrôle est négatif (tous les paramètres sont respectés) et au frais du contrevenant (l'un des paramètres n'est pas respecté).

**Aucun contrôle jamais effectué à ce jour**